



Coupe franche sur la prime informatique

Par **ariv**, le **26/03/2008** à **19:45**

Bonjour,rrrnJe travail actuellement au sein d'une université dans le service informatique de cet établissement.rnrnJe touche chaque mois un salaire composé d'un fixe et de deux primes(recherche et informatique). Ma direction souhaite réaliser une coupe franche sur la prime informatique qui correspondrait pour mon cas à 200€ par mois (de chef de projet en analyste) et ce pour une grande partie du service.rnrnCette prime étant versée tous les mois, puis-je faire jouer l'argument qu'elle fait parti intégrante de mon salaire et qu'elle ne peut de se fait être diminuée d'une telle somme.rnrnMerci d'avance pour votre aide.rnrnCordialement